

Statut de fonctionnaire La vision du radical de Preux

Tout, tout, tout, vous saurez tout sur ...la COFI (Commission des Finances) !

Le très officiel mémorial du Grand Conseil a désormais livré "la bonne parole" du radical Philippe de Preux, dont voici le CREDO (en abrégé) de la session du 13 février écoulé :

- usurpation du droit public à celui de droit privé
- désuétude de la nomination pour une période législative
- substitution des augmentations systématiques de salaires
- application du code des obligations
- abrogation du statut de fonctionnaire

Le président de la COFI Philippe de Preux a par ailleurs précisé le lendemain en session du 14 février 2008 : « à aucun moment la COFI n'a sollicité le statut de droit privé ». Cherchez l'erreur...

Bon sang mais c'est bien sûr ! La COFI n'a rien dit, rien fait; c'est le radical Philippe de Preux qui s'est exprimé. Pas le président de la COFI !?!?

Voir l'intervention du président de la COFI (cf. mémorial du Grand Conseil).